Association de gestion du restaurant
Inter-administratif
Cité administrative
Boulevard de France
91012 Évry-Courcouronnes cedex

PROCÈS VERBAL DE L4ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 11 JUILLET À 14H00 AU RESTAURANT INTERADMINISTRATIF

Présents :

Les membres du Conseil d'administration : M. Rachid Bouabane-Schmitt – Président, Mme Stéphanie Gaubert-Simon - Trésorière, Mme Rachelle Ichtertz – Secrétaire, Mme Claire Lavoué-Desdevises, M. Abderrafik Bahmed, M. Henri Vacher.

Les adhérents : Mme Malika Laouès, Mme Isabelle Villette, M. Patrice Belvisi, Mme Sidonie Robin-Fournier, Mme Emmanuelle Le Clerc-Roger, Mme Francely Amboise, Mme Ghyslaine Astruc-Aubier, Mme Corinne Le Stum Robichon, Mme Nathalie Bert, Mme Nadia Issati, Mme Dominique Mellé.

Autres présents : M. Gilbert Franquemagne - Commissaire aux comptes, Mme Fanny Franquemagne - associée du Commissaire aux comptes, Mme Natacha Dubost - Cabinet comptable Inextenso, M. Arnaud Pradel – Directeur général Ile-de-France Newrest, Mme Stéphanie Guilmard – Chef d'agence Newrest, M. Olivier Romey – Gérant du Bamboo restaurant Newrest, Mme Gabrielle Derond, Responsable administrative de l'AGRIA.

1 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VOIE DE COOPTATION

L'Assemblée générale approuve la cooptation de Mme Malika Laouès pour la durée du mandat restant à courir.

2 – PRÉSENTATION DES COMPTES, DU BILAN 2018, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE LA PROPOSITION DE BUDGET DE L'ANNÉE 2019

Mme Natacha Dubost, Cabinet comptable Inextenso présente les comptes et le bilan 2018 et met en perspective la proposition budgétaire de l'année 2019 :

ACTIVITÉ 1

	Budget 2019	2018	Évolution
Recettes	1 419 554 €	1 364 281 €	+4,1%
Prestation Newrest	-1 372 119 €	-1 326 954 €	-3,4%
Reversement sur CA Newrest	47 435 €	37 327 €	+27,1%
Taux	3,34%	2,74%	+0,6

RECETTES / FRÉQUENTATION 2

	Budget 2019	2018	Évolution
Montant	1 419 554 €	1 364 281 €	+4,1%
Nombre (Couvert)	192 200	192 154	0%
Ratio (€ / Couvert)	7,39	7,1	+4,1%

REVERSEMENT SUR CA 3

	Budget 2019	2018	Évolution
Montant	47 435 €	36 221 €	+31%
Nombre (Couvert)	192 200	192 154	0%
Ratio (€ / Couvert)	0,25	0,19	+31,6%

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 4

		% Produits
Budget 2019	79 350 €	5,59%
2018	94 692 €	6,94%
	-16,2% -15 342 €	

Produits de fonctionnement : +4,1%

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL) 5

	Budget 2019	2018	Évolution	
Fournitures consommables	1 500 €	3 933 €	-2 433 €	-61,9%
Locations, Charges locatives	5 500 €	5 495 €	+5 €	+0,1%
Entretien, Réparations	33 000 €	23 785 €	+9 215 €	+38,7%
Primes d'assurance	3 300 €	3 165 €	+135 €	+4,3%
Intermédiaires et honoraires	35 400 €	33 873 €	+1 527 €	+4,5%
Publicité	100 €	23 055 €	-22 955 €	-99,6%
Déplacements, Réception	0 €	830 €	-830 €	
Frais postaux, Télécom.	400 €	466 €	-66 €	-14,2%
Frais bancaires	150 €	90 €	+60 €	+66,7%
TOTAL	79 350 €	94 692 €	-15 342 €	

RÉSULTAT DE L'ANNÉE 6

		% Produits
Budget 2019	38 846 €	2,74%
2018	113 925 €	8,35%
	-65,9% -75 079 €	

Produits de fonctionnement : +4,1%

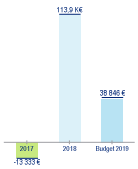

DÉCOMPTE DU RÉSULTAT 7

	Budget 2019		2 018		2 017		2 016	
Recettes totales	*1 419 554*	*100%*	*1 364 281*	*100%*	*1 315 337*	*100%*	*1 271 734*	*100%*
Reversement sur CA Newrest	**47 436**	**3,34%**	**37 327**	**2,74%**	**38 090**	**2,90%**	**27 850**	**2,19%**
QP fonctionnement et investissements extérieurs non refacturé	-3 002		-3 934		-1 800		-1 928	
Charges cité - extérieurs	-5 500		-5 495		-4 520		-9 623	
Autres charges externes non refacturé (animations et réceptions)			-2 230		-2 673		-11 070	
Amortissements - non refacturé (immos antérieures à 2016)	-8 116		-11 109		-11 150		-11 978	
Provision pour risques et reprise (investissements 2014)	7 228		9 849		9 849		9 849	
Résultat financier	800		746		859		1 064	
Autres produits / charges (2017 : remb. soldes bagdes anciens)			73		13 396		296	
Résultat corrigé	**38 846**	**2,74%**	**25 227**	**1,85%**	**42 050**	**3,20%**	**4 460**	**0,35%**
Résultat réel	**38 846**	**3%**	**113 925**	**8%**	**-13 333**	**-1%**	**-28 855**	**-2%**

LE RÉSULTAT N'EST PAS ÉGAL AU SOLDE DE TRÉSORERIE 8

Pour pouvoir évaluer la trésorerie dégagée
au cours de l'exercice 2018,
le résultat doit être corrigé

REPARTONS DU RÉSULTAT 9

Résultat de l'exercice 2018	113 925 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+189 727 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-42 537 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	261 115 €

C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entité

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DES CHOIX DE FINANCEMENT 10

Besoins financiers : Ce qui est sorti	
	Report : 261 115 €
Investissements	-85 381 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	0 €
Remboursements sur autres financements	0 €
Total sorti	-85 381 €
	A reporter : 175 734 €

Investissements :
- Site, marketing, communication pour 48 K€
- Matériel cuisine pour 10 K€
- Agencement et mobilier restaurant pour 33 K€
- Matériel informatique pour 5 K€

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DES DÉCALAGES LIÉS À L'EXPLOITATION 11

	Ratios	Variation	Impact sur la trésorerie
			Report : 175 734 €
Stocks		0 €	0 €
Créances usagers	110 jours	+277 401 €	-277 401 €
Dettes fournisseurs	11 jours	+2 854 €	+2 854 €
Autres créances		-19 314 €	+19 314 €
Autres dettes		+78 486 €	+78 486 €
Total des décalages			-176 747 €
			Mouvement net de trésorerie : -1 013 €

L'augmentation des créances usagers s'explique principalement par la facturation des frais de fonctionnement 2016 et 2017 en fin d'année et de ceux provisionnés pour 2018.
L'augmentation des dettes s'explique principalement par la dernière échéance des charges de cités 2018 qui a été payée début 2019.

SOLDE DE TRÉSORERIE 12

Solde de trésorerie au 31/12/2017	201 687 €
+ Mouvements de trésorerie 2018	-1 013 €
Solde de Trésorerie au 31/12/2018	200 674 €

BILAN AU 31/12/2018

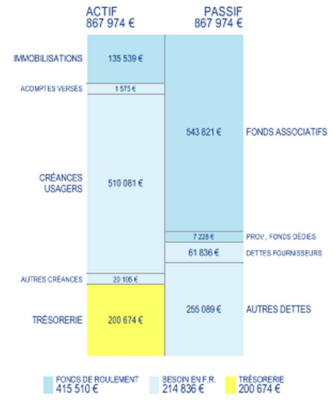

BILAN AU 31/12/2017 13

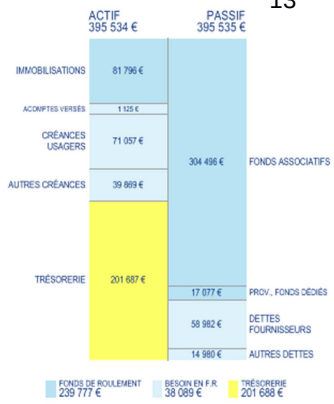

La facturation aux administrations des frais de fonctionnement n'a pas été faite. Elle est ainsi évaluée :

REFACTURATION 2018 À FAIRE (AJOUTER TVA) 14

	2018
Fournit. et petits équipements	3 933 €
Collecte des déchets	1 106 €
Maintenance	23 785 €
Assurances	3 165 €
Honoraires comptables	14 931 €
Honoraires cac	3 450 €
Autres honoraires	15 491 €
Annonces et insertions	90 €
Catalogues et imprimés	730 €
Frais de téléphone et internet	466 €
Frais bancaires	90 €
Total frais fonctionnement	67 236 €
Investissements	85 381 €
Total à refacturer	152 617 €

3 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE MONSIEUR GILBERT FRANQUEMAGNE, COMMISSAIRE AUX COMPTES :

« OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif (AGRIA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1°' janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note «Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels relatif à la refacturation des frais de fonctionnement et d'investissement, conformément à la circulaire du 21 décembre 2015.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci- avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

I m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; e il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

4 - ADOPTION DES COMPTES ET DU BUDGET 2019

Au regard de la présentation comptable, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'information sur le mode de gouvernance inadapté souligné par l'intervention de la Commission de surveillance, l'Assemblée générale approuve à la majorité les comptes 2018 et le projet de budget 2019 (5 abstentions).

5 – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION MENÉE PAR L'AGRIA DU 1ER AU 5 JUILLET 2019

L'Agria a proposé aux adhérents un questionnaire anonyme dématérialisé et sur support papier. Ce questionnaire a été élaboré et réalisé avec la collaboration de la Communication interne du Conseil départemental et du prestataire AGRIATE chargé du suivi du marché de restauration.

595 adhérents ont participé à cette enquête dont voici les résultats :

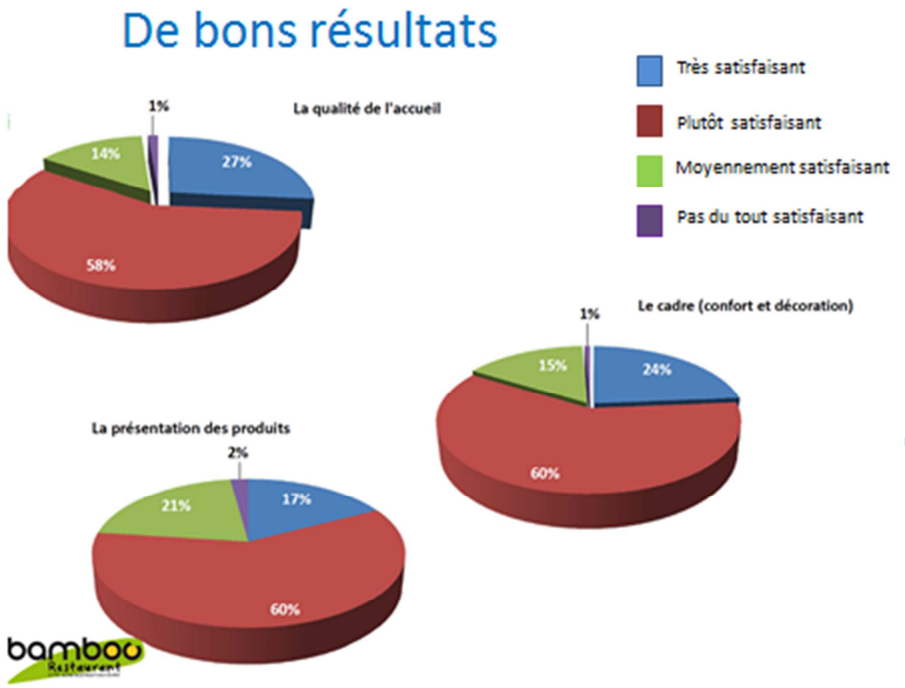

M. Olivier Gras, Agriate, souligne que ces résultats sont inférieurs à la moyenne des bons résultats de ce type d'enquête où les taux de satisfaction pour l'accueil, le cadre et la présentation atteignent plus fréquemment 70 à 80 % de satisfaction.

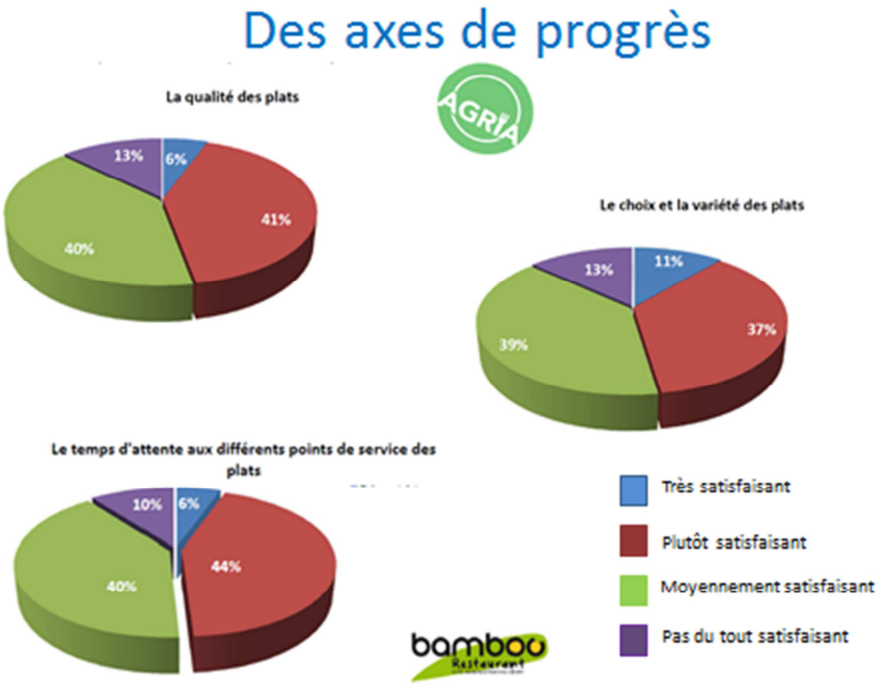

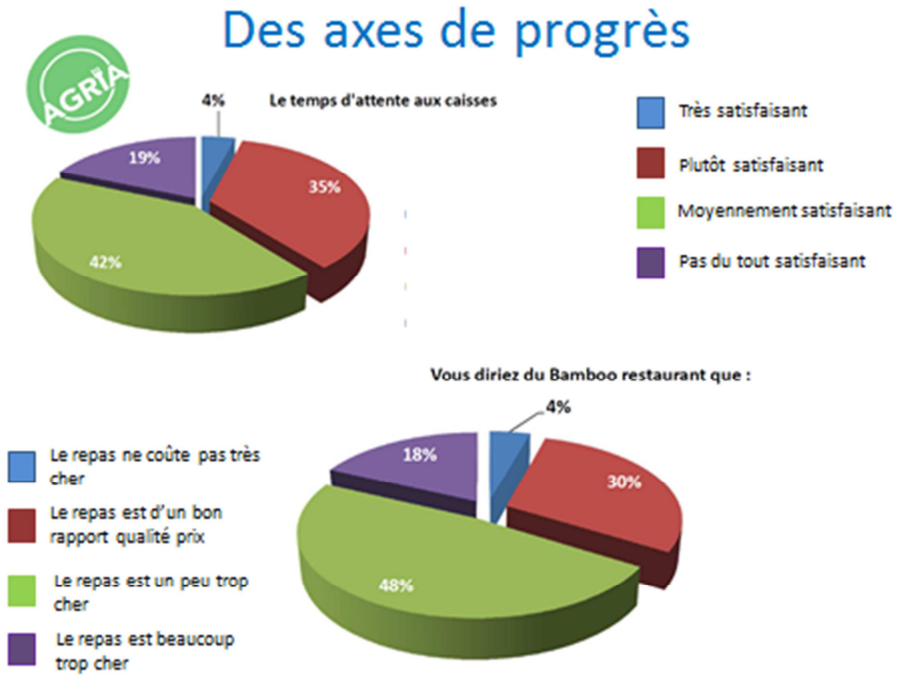

L’évaluation des réponses à ces 6 questions (qualité, variété, temps d’attente, tarifs) met en évidence la nécessité d’un plan d’action.

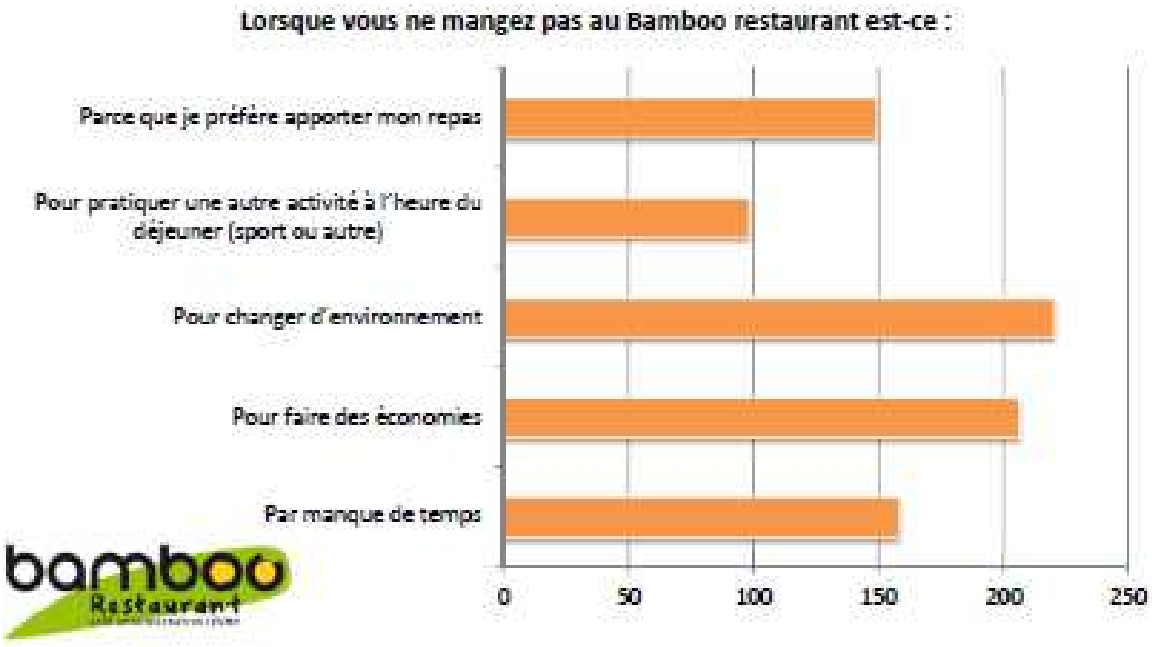

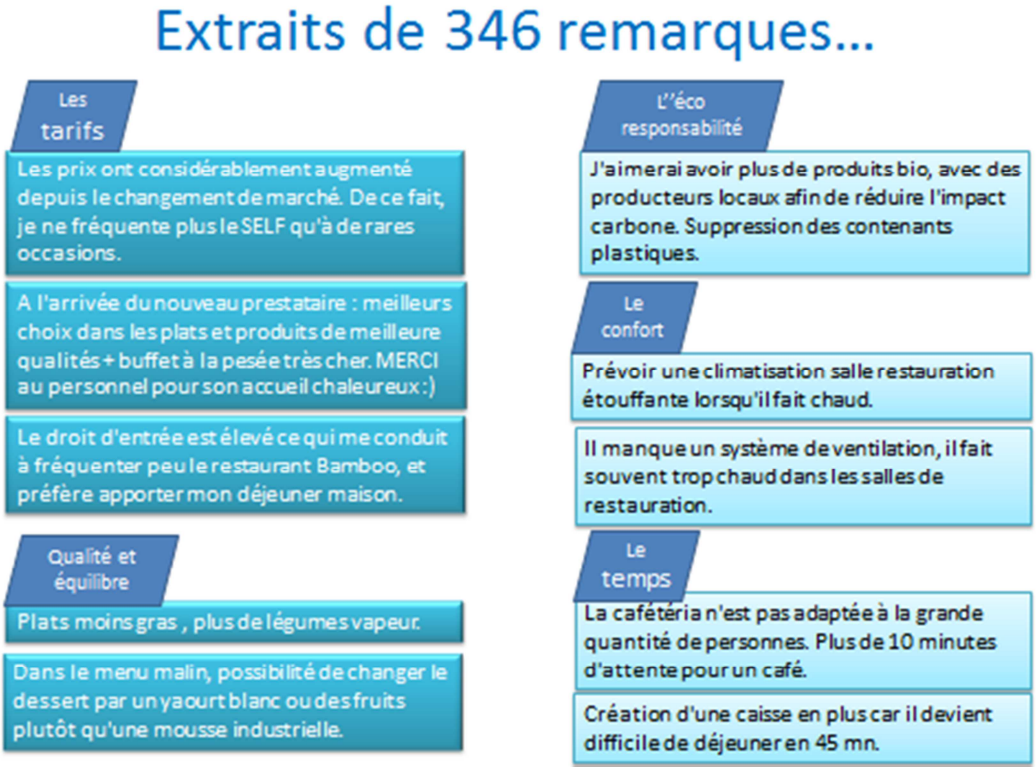

L'ensemble des suggestions et remarques sera transmis à Newrest.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Une question diverse a été transmise par courriel. Les adhérents présents soulignent différents points liés au fonctionnement du restaurant et à la qualité de la restauration. Les représentants de l'AGRIA aborderont ces difficultés à l'occasion des prochaines réunions de suivi avec Newrest.

Le Président de l'AGRIA

Rachid Bouabane-Schmitt